



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018 COMPTE RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée une modification de l'ordre du jour, et demande au conseil municipal d'autoriser un point supplémentaire : l'approbation des tarifs du Club Champions pour l'hiver 2018/2019.

Présent : André VITTOZ, Paul MERMILLOD, Corinne COLLOMB-PATTON, Marcel THOVEX, Michael DONZEL-GONET, Roger COLLOMB-CLERC, Didier COLLOMB-GROS, Caroline DORIER, Florence GOY, Christophe POLLET-VILLARD

Absents : Joseph VITTUPIER, Elsa COLLOMB-GROS, Alexandre HAMELIN, Sylvie PERILLAT-MERCEROZ, Gisèle MAGNON

Excusés : Sophie CLAUDE (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS), Valérie POLLET-VILLARD (pouvoir à Corinne)

1. Désignation du secrétaire de séance :

Il est procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

M Michael DONZEL-GONET est désigné secrétaire de séance, fonction qu'il déclare accepter.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2018 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

3. Compte rendu des décisions du Maire :

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la délégation que le Conseil lui a donnée, il a procédé à la signature de décisions dont il rend compte au Conseil conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal doit prendre acte de ces décisions.

Décision 18.10

VU la décision n° 15/47 du 14 octobre 2015, confiant au cabinet Gilles CHARPIN Architecte la mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la restructuration du bâtiment technique du ski de fond,

Vu l'avenant n° 1 portant le forfait provisoire de rémunération de 29 000 € H.T. à un forfait définitif de rémunération de 35 188 € H.T., (décision n° 16/052).

Vu les compléments de programme travaux demandés par le maître d'ouvrage et non pour un montant de 18 473.01 € H.T.,

Il est décidé de passer un avenant n° 2 avec le cabinet Gilles CHARPIN pour prise en compte de la rémunération complémentaire (taux de rémunération de 10.36 % x 18 473.10 € H.T., soit 1 913.80€ H.T.). Le montant définitif du forfait de rémunération d'un montant de 35 188 € H.T. est donc porté à la somme de 37 101.8 € H.T.

Décision 18.11

Vu la nécessité de loger du personnel saisonnier, il convient de mettre à disposition de Monsieur Yohan SERGENT un appartement pendant durée de son contrat pour la saison été 2018 ;

Décision 18.12

Vu la consultation lancée le 27/02/2018 pour les travaux d'aménagement intérieur du local du service des pistes,

Vu l'ordonnance du juge des référés du tribunal Administratif de GRENOBLE, en date du 04/05/2018, réceptionné le 09/05/2018, annulant le lot n° 4 (Placo, enduit peinture, sol plastique) au motif de manquements de la commune à ses obligations de mise en concurrence et notamment consultation lancée sur le critère unique du prix, en méconnaissance de l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les décisions 2018/08 et 2018/09 du 09 mai 2018 confiant les lots (plomberie, Electricité, Peinture enduits et Menuiserie) à : la Sarl LARUAZ, la Sarl MERMILLOD Roger, l'Atelier de PP et Couleurs des Cimes,

Il est décidé de retirer les décisions 2018/08 et 2018/09 du 9 mai 2018, et de déclarer sans suite la procédure pour motif d'intérêt général (irrégularité procédurale).

Décision 18.13

VU la demande de Mme Sandra VUARRIER; employée communale domiciliée à PETITBORNAND-LES-GLIERES, et afin de lui permettre d'assurer sa mission professionnelle dans les horaires programmées, il convient de lui mettre à disposition un appartement pendant durée de fermeture de la RD 12 du 28 mai 2018 au 08 juin 2018 ;

Décision 18.14

Vu la nécessité de réaliser l'enfouissement des réseaux Telecom aérien sur le secteur du Champ Giguët,

Vu la consultation effectuée le 12 mars 2018,

Vu les 3 propositions parvenues Il est décidé de confier à la société SOCCO Entreprise – 74 650 CHAVANOD, les travaux d'enfouissement des réseaux Telecom aériens du Champ Giguët pour un montant de 17 896 € H.T.

Décision 18.15

Vu la consultation lancée le 19/03/2018 pour l'acquisition d'un véhicule 4x4 pour les besoins du service des pistes,

Vu la publicité effectuée sur le profil acheteur : www.mp74.fr,

Vu les 4 offres parvenues, (Il est décidé d'acquérir un toyota Hillux double cabine 2.4 D-4D auprès du garage Balleydier – 74807 St Pierre en FAUCIGNY, pour un montant de 23 750 € H.T., avec reprise du Mitsubishi L 200 pour 2500 € TTC.

Décision 18.16

Vu la consultation lancée le 16/05/2018 pour les travaux d'aménagement intérieur du local du service des pistes – lot n° 4 : placo, enduits peinture, sol plastique,

Vu la publicité effectuée sur la plateforme de dématérialisation : www.mp74.fr , et sur le Dauphiné Libéré (publication du 21 mai 2018),

Vu les 2 offres parvenues

Il est décidé de confier le lot n° 4 à La société Couleurs des Cimes – 74 230 Thônes pour un montant de 20 713.35 € H.T.

Décision 18.17

VU la nécessité de présence M. Cédric DEPRESZ (employé communal), pour la mise en glace de la patinoire, il convient de lui mettre à disposition un appartement pendant durée de cette opération programmée sur quatre jours entre le 24 juin 2018 et le 30 juin 2018 ;

Décision 18.18

VU la nécessité de loger le personnel saisonnier de la commune, il convient de mettre à disposition de Monsieur DESPRESZ Cédric un appartement pendant la durée de son contrat pour la saison été 2018 ;

Décision 18.19

VU la décision n° 2017/28 du 09 juin 2017, confiant les travaux à l'entreprise GALLAY René – 74 220, pour un montant de 38 501 € H.T.

VU l'avenant n° 1, pour transfert de marché au 15 juillet 2017, suite à cession, au profit de l'entreprise GALLAY POLLET-VILLARD TP – 74220,

VU les modifications survenues en cours de marché (modification de profils pour adaptations aux demandes des riverains),

Il est décidé de passer un avenant n° 2 avec l'entreprise GALLAY POLLET-VILLARD TP – 74220 La Clusaz, pour la prise en compte des modifications pour un montant de 5 036.50 € H.T.

Le montant du marché est porté de la somme 38 501 € H.T. à la somme de 43 537.50 € H.T., soit + 13 %.

Décision 18.20

VU la demande de logement faite par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de La Clusaz, représentée par Philippe AGNELLET, pour l'hébergement des pompiers volontaire du Centre de secours de La Clusaz durant leur garde; pendant cette saison été 2018 ;

Il est décidé de conclure un contrat de prêt à usage d'hébergement avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers du CPI La Clusaz pour la mise à disposition de deux chambres, cuisine, salle de bain, WC et pièce commune dans l'appartement sis 19 route du Col des Aravis – résidence du Presbytère n°5, pour l'accueil des pompiers volontaires affectés au centre de La Clusaz, durant leur garde.

Cette mise à disposition est consentie à titre Gratuit pour une durée de deux mois et demi (2,5) à compter du 1^{er} juillet 2018 pour se terminer le 17 septembre 2018.

Concernant l'assurance des locaux, ce contrat est consenti sous condition que l'amicale des Sapeurs Pompiers de La Clusaz présente une attestation d'assurances couvrant tous risques (Vols, incendie..), et les risques locatifs.

La commune ne couvre en aucun cas ces risques.

Décision 18.21

Vu la consultation lancée le 15/05/2018 pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion de forte pente pour les besoins du service des pistes,

Vu la publicité effectuée sur le profil acheteur : www.mp74.fr ,

Vu les 3 offres parvenues,

Il est décidé d'acquérir un tracteur d'occasion – Lindner Unitrac 102 auprès de la société Dauphiné Poids Lourds – 38 000 ST EGREVE, pour un montant de 50 000 € H.T.

4. Vote des comptes Administratifs 2017

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité. Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente donc les résultats comptables de l'exercice, et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

M le Maire, en application des dispositions du CGCT, quitte la séance et demande à M Paul Mermillod de présenter les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité hors la présence de M le Maire, approuve les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

5. Vote des comptes de gestion 2017

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés.

6. Affectation des résultats 2017

Les résultats de l'exercice 2017 ont été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2018, en séance du Conseil Municipal du 19 février 2018, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes présentés.

7. Vote du budget supplémentaire 2018

Le budget primitif ayant été voté avant le compte administratif, avant le compte de gestion et avant l'affectation des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire.

M le Maire présente les impacts de l'hiver 17/18 sur les prévisions budgétaires, et met en avant les charges supplémentaires induites par le déneigement et la prolongation d'ouverture d'une partie des remontées du domaine skiable.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes concernés.

8. Provision pour risques et charges (MENDE ALDE)

La convention d'aménagement touristique conclue en date du 29/05/2015 entre la SCI MENDI ALDE et la Commune de La Clusaz prévoit une sanction en cas de non exécution des obligations afférentes à la création et l'exploitation d'un bar /restaurant. La sanction prévue est le versement d'une indemnité journalière de 2 000 € par jours indexée.

Vu le risque de non recouvrement de la dette, et afin de respecter le principe de prudence, il convient de constituer une provision pour risque conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter la constitution, en cours d'exercice, d'une provision estimée à 500 000 € pour risques et charges.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront inscrits, par budget supplémentaire.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve la constitution, en cours d'exercice, d'une provision estimée à 500 000 € pour risques et charges.

9. Vente DVA

Monsieur le Maire expose, que plusieurs acheteurs se sont fait connaître pour acheter les DVA du service des Pistes (28 au total, à savoir 13 numériques et 15 analogiques)

Il est proposé au conseil Municipal de fixer les tarifs des DVA comme suit :

- Le modèle PIEPS (numérique) pour 80 €
- Le modèle ORTOVOX (numérique) pour 80 €
- Le modèle F1 FOCUS (analogique) pour 50 €

Les recettes réalisées vont permettre de financer une partie du coût de remplacement des DVA estimé à 350€ pièce.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

10. Tarifs La Clusaz Tour Espace Aquatique et Patinoire hiver 2018/2019

Pour info voici les tarifs proposés à notre clientèle l'hiver 2018/2019 :

29 €/semaine	Avec forfait de ski	Adulte	Hors vacances de Noël et de février
23 €/semaine		Enfant	
45 €/semaine	Sans forfait de ski	Adulte	
36 €/semaine		Enfant	
45 €/semaine	Forfait Piscine / Patinoire	Adulte	Pendant les vacances de Noël et de février
36 €/semaine		Enfant	

Dans l'offre « Aravis illimité », le forfait comprend l'accès illimité à l'espace aquatique et la patinoire de La Clusaz, pour un montant de 11 € pour les enfants et 13,50 € pour les adultes.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve.

11. Tarifs Patinoire hiver 2018/2019

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve les tarifs publics proposés.

Toutefois, les cartes d'hôtes et de résidents étant amenés à être remplacées, la question du maintien des tarifs préférentiels doit être réglée.

12. Tarifs parking 2018/2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe POLLET-VILLARD qui présente le bilan de la réforme du stationnement payant à La Clusaz, suite à la dépenalisation décidée par l'Etat.

Cette réforme a été mise en œuvre dans la Commune dans le cadre plus global de la politique de stationnement de La Clusaz. Elle s'est accompagnée d'une refonte de la politique tarifaire sur le territoire communal dont l'objectif était de :

- Favoriser la fluidité dans le village
- Développer l'attractivité des parcs de stationnement souterrains

Le bilan de l'expérimentation conduite pendant l'hiver 2017/2018 met en évidence l'augmentation de la fréquentation dans les parcs de stationnements, alors que dans le même temps la progression des recettes des horodateurs est inférieure à l'augmentation des tarifs horaires décidés.

Compte tenu des résultats enregistrés, il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs de stationnements, et ce pour les périodes d'ouvertures qui auront été décidées, à savoir :

- Tarifs public

Tarifs votés par le conseil municipal du 14/09/2017 :

		PARKINGS		
		Dames	Centre	Perrière
A	Heure gratuite	non	oui	oui
B	Tarif horaire	1,20 €	2 €	2 €
C	Tarif jour (7h à 21h)	16,80 €	26,00 €	non
D	Forfait nuit (21h à 7h)	1,00 €	1,00 €	non
E	24h consécutives = C+D-A	17,80 €	27,00 €	46,00 €
F	Garez-vous matin (24h)	5,00 €	non	non
G	Abonnement 7 jours consécutifs (tarif public)	60,00 €	90,00 €	non
H	Abonnement saison employés municipaux	70,00 €	non	non
I	Abonnement saison salariés station	230,00 €	non	non
J	Abonnement saison pour convenance	330,00 €	450,00 €	750,00 / an

- Tarifs La Clusaz Tour pour le Salon des Dames

- 35€ / semaine hors vacances scolaires,
- 50€ / semaine pendant les vacances scolaires.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve les tarifs proposés

13. Rapports publics sur la qualité du service 2017 - eau - assainissement collectif

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2017 :

Rapport annuel eau et assainissement : rapport produit tous les ans par chaque service Eau et assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne, mais également à une exigence de l'usager.

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers regroupés selon les thèmes ci-dessous référencés.

Les informations principales vous sont données pour chaque thème ; nous vous laissons le soin de bien vouloir vous référer au RPQS pour plus de précisions.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve le RPQS Eau & Assainissement.

14. Groupement de commande entre la commune et la SATELC pour l'aménagement du parking des Granges

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que la SATELC souhaite réaliser, dès cet automne, des travaux d'aménagement du parking dit des Granges au lieu dit le Bossonnet. La commune de La Clusaz envisage, quant à elle, d'améliorer les cheminements piétons existants sur ce même secteur le long de la route des Confins.

Dans ces conditions et afin de rechercher les meilleures réponses économiques et techniques il convient de mettre en place un groupement de commande entre la SATELC et la commune de La Clusaz selon les modalités décrites en annexes.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

Autorise Mme Corinne COLLOMB-PATTON, Adjointe au Maire, à signer le marché et les pièces afférentes,

Désigne M Marcel THOVEX au poste de membre titulaire de la CAO du groupement, et M Michael DONZEL-GONET.

15. Remplacement d'un conseiller municipal au conseil d'administration de la Société de Gestion des Activités Touristiques de La Clusaz

Il convient de mettre à jour la liste des conseillers désignés pour siéger au Conseil d'Administration de SEML de Gestion des Activités Touristiques de La Clusaz.

Il est décidé de remplacer Madame Gisèle MAGNON par M Didier COLLOMB-GROS.

16. Indemnité pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les agents de la collectivité sont amenés à réaliser des heures supplémentaires pour répondre aux contraintes de notre territoire.

Il expose qu'il appartient à l'autorité territoriale de définir les règles d'attribution de ce dispositif.

Il précise que ces indemnités sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'instituer ce dispositif selon les textes règlementaires :

- aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires sous contrat de droit public et privé,
- aux agents employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- aux agents de catégorie C ou B

17. Avenir des cartes d'hôtes et des cartes de résidents

Suite au comité syndical du SIMA du lundi 25 juin 2018, M le Maire propose au conseil municipal de remplacer les cartes d'hôtes ET les cartes de résidents par de nouvelles cartes de transport.

Proposition :

- ✓ Garder le format de la carte d'hôte actuelle mais changer le nom et de visuel (sans investissement technologique en 2018)
- ✓ Maintenir les Navettes Gratuites pour l'hiver 2018/2019 pour les titulaires des dites cartes
- ✓ Maintenir le Tarif 2€/trajet pour les non titulaires de ladite carte
- ✓ Maintenir une Tarification pour une Carte Semaine (ou Créer Carte 10 trajets) pour les non titulaires de ladite carte.
- ✓ Développer le contrôle dans les bus

Ces mesures permettraient :

- ✓ de confirmer les annonces déjà faites à la population et aux hébergeurs au sujet de la suppression de la carte d'hôte,
- ✓ de communiquer dès l'été 2018 pour l'hiver 19/19 et de répondre aux questions des hébergeurs des Aravis,
- ✓ de poursuivre l'amélioration du service de transport avant de généraliser la tarification
- ✓ de faire du benchmark afin de mettre en place la nouvelle solution technologique Carte Aravis en 2019

De plus :

L'augmentation de la TAXE DE SEJOUR à compter du 1er Juin 2018, et la réforme prévue à compter du 1er Janvier 2019 devraient permettre des recettes supplémentaires aux communes.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve :

- le remplacement des cartes d'hôtes et des cartes de résidents par de nouvelles cartes de transport
- et la suppression des autres avantages consentis par les équipements municipaux (piscines, patinoire etc).

18. Carte multi-activités

M le Maire rappelle au conseil municipal que la carte multi-activités permet aux adhérents du Club de Sports de bénéficier de l'accès illimité aux installations sportives.

Il propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs comme suit :

- Carte multi-activités : 166€ au lieu de 163€,
- Carte extension Club : 53€ au lieu de 50€

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

19. Convention de mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement du Tour du Danay

Il est rappelé aux membres du conseil municipal les termes de la délibération n°2016-30 du Comité Syndical du SIMA en date du 14 novembre 2016 par laquelle les membres ont fait le choix de réaliser les travaux d'aménagement du Tour du Danay.

Le tracé du Tour du Danay concerne les communes de la Clusaz, du Grand Bornand et de Saint Jean de Sixt. L'aménagement de ce secteur s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'aménagements forestiers-

Le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis intervient dans le cadre de l'intérêt du Massif et il a ainsi été proposé que celui-ci réalise les travaux d'aménagement pour le compte des communes concernées.

Pour ce faire, il est précisé qu'une convention de mandat a été rédigée qui détaille les obligations et responsabilités de chaque commune et du Syndicat Intercommunal. Cette convention précise les modalités de financement de ces aménagements ainsi que la répartition des dépenses à l'issue des travaux et de l'encaissement des subventions.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise M Paul Mermillod, premier adjoint, à signer la convention de mandat.

20. Convention de mandat pour le logiciel taxe de séjour

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'il a été fait le choix d'acquérir un nouveau logiciel de télé déclaration et gestion de la taxe de séjour.

Compte tenu des compétences en matière de promotion touristique intercommunale, les communes membres, dont La Clusaz, ont sollicité le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (S.I.M.A.) afin d'assurer la cohérence du projet, étant entendu que les charges relatives aux acquisitions seront réparties entre les 4 communes concernées en fonction d'une clé de répartition.

Pour ce faire, il est précisé qu'une convention de mandat a été rédigée qui détaille les obligations et responsabilités de chaque commune et du Syndicat Intercommunal. Cette convention précise les modalités de financement ainsi que la répartition des dépenses.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M Paul Mermillod, 1er adjoint au Maire, à signer ladite convention.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise M Paul Mermillod, premier adjoint, à signer la convention de mandat.

21. Tarifs Club Champions – hiver 2018/2019

Sur proposition du club des sports, il convient d'homologuer les tarifs pour l'hiver 2018/2019. Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

22. Autres questions diverses

Grouperments de commande :

Monsieur le Maire rend compte au conseil du résultat des consultations lancées en groupement de commande, et pour lesquels il a été autorisé à signer les marchés dans la délibération autorisant l'adhésion de la commune au groupement de commande.

-Travaux route de la piscine : Groupement de commande entre la commune de la Clusaz, la RET et la SPL O des Aravis : le groupement d'entreprise LATHUILLE BARRACHIN- 74 450 a été retenu pour un montant de 428 222.85 € H.T. (partie mairie).

-Travaux route du Crêt du Merle : Groupement de commande entre la commune de La Clusaz, la RET et la SPL O des Aravis : l'entreprise GALLAY –POLLET VILLARD TP 74220 a été retenu pour un montant de 37 688.50 € H.T. (partie mairie).

-Accord cadre par émission de bons de commande pour travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie : groupement de commande entre les communes du Grand Bornand, de la Clusaz, St Jean de Sixt, Entremont, La Balme de Thuy, Les Clefs, Thônes, Serraval, le Bouchet Mont Charvin, la SPL O des Aravis. La société COLAS Rhône Alpes – 74 330 Sillingy a été retenue.

Autres questions diverses :

- Alps Bike Festival : 2300 participants pour la 1ere édition, Remerciements aux organisateurs et bénévoles pour leur travail. Prochaine étape : réalisation du bilan et validation des dates de la prochaine édition.
- Débriefing séminaire station : environ 60 participants, remerciements aux organisateurs et aux participants
- DSP ski de fond : fin du contrat en décembre 2018, lancement de la procédure à venir
- Station d'épuration du Nom : achat par O des Aravis du terrain voisin de la station qui permettra l'agrandissement de l'installation.
- Réception des réservoirs d'eau de Tolets et de la Ruade
- Sécurisation du pont d'accès au Hameau des Alpes

La séance est levée à 23h.

